



Une nouvelle réforme de la formation initiale dans la précipitation : c'est non !

La FSU demande un report et du temps pour la concertation

Au-delà du projet de déplacement en fin de Licence des concours de recrutement dès la session 2025, censé augmenter mécaniquement le vivier de candidat-es, aucun élément précis n'a été donné depuis novembre 2023 sur le projet de réforme pour la formation et le recrutement des enseignant-es du premier et second degrés, CPE et PsyEN. Beaucoup de questions et d'impensés subsistent : contenus et modalités des nouveaux concours, cadrage et financement des "modules" de préparation aux concours, possibilité de passerelles et réorientations en cours de formation, mise en place de parcours de master pour les non lauréat-es des concours... Rien n'est prêt.

Les arbitrages annoncés pour le début de l'année 2024 n'ont toujours pas eu lieu et aucune concertation n'a été menée. Dans le second degré, les situations spécifiques des CPE, PsyEN, PLP et PEPS par exemple n'étaient pas prises en compte dans le projet initial. Comment imaginer dans de telles conditions que les premiers éléments de cette réforme se mettent en place dès la rentrée 2024 ? Les équipes des universités, tout particulièrement celles des INSPÉ, qui ont subi de plein fouet les multiples réformes de ces dernières années, en ont assez de ce mépris. Elles en ont assez de la dégradation constante de leurs conditions de travail et refusent de se voir encore une fois obligées de mettre en place dans l'urgence des mesures non concertées, bricolées dans la précipitation, sans que les effets délétères des réformes précédentes soient pris en compte, alors même que la FSU, comme les autres organisations syndicales, les avait prévus. Pour les étudiant-es actuellement en formation, l'absence de perspectives claires et les impacts sur leur année de formation risquent de les détourner de l'objectif recherché.

La FSU demande une nouvelle fois que le calendrier annoncé soit desserré, que la méthode soit revue, que le MEN respecte la liberté académique universitaire, l'expertise des équipes et les instances, comme les résultats des recherches en éducation. Les modifications de maquettes doivent reposer sur un cahier des charges co-construit, pas sur des "maquettes-type" ou une liste d'injonctions qui réduisent la formation à une juxtaposition d'items sans tenir compte des nécessités de la formation au métier.

Les métiers de l'enseignement et les attentes pour faire réussir tous-tes les jeunes doivent être pris avec sérieux, ce sont des métiers exigeants qui nécessitent une autre considération de la part des ministères. Il faut prendre le temps de la concertation nécessaire avant toute mise en œuvre. Cette quatrième réforme en quatorze ans ne peut pas être mise en place à la rentrée 2024.